



Pacte Mondial
Réseau France

L'ENGAGEMENT CLIMAT DU PACTE MONDIAL RÉSEAU FRANCE

MESURES ET PLAN D'ACTION

SEPTEMBRE 2023



PRÉAMBULE

Conformément à l'engagement pris dans sa Charte RSO en 2022 et à la publication de sa première Communication sur l'engagement (CoE), le Pacte mondial de l'ONU Réseau France s'est lancé pour la première fois depuis sa création dans la réalisation de son propre bilan carbone. Ce premier exercice a été réalisé avec la société B&L Évolution, dans le cadre du dispositif Décarbon'action de Bpifrance. Décarbon'action est un programme d'accompagnement à destination des entreprises, pour réduire efficacement l'empreinte carbone de leur activité. Il est cofinancé par Bpifrance et l'ADEME et a été lancé en partenariat avec l'Association Bilan Carbone. Ce dispositif a pour but d'embarquer les PME et ETI dans la réalisation d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (GES), et ce même si elles n'y sont pas contraintes par la loi.

SOMMAIRE

3	ÉDITORIAL
4	POURQUOI UN BILAN CARBONE
5	PÉRIMÈTRE DE L'ANALYSE
6	RÉSULTATS
8	DÉTAILS NOTABLES
12	LEVIERS D'AMÉLIORATION
14	ACTIONS DE COMPENSATION



Papier 100% recyclé



Directeur de la publication : Nils Pedersen
Directeur de la rédaction : Olivier Gil
Conception éditoriale : Florian Burel
Crédit photo : iStock - Fahroni

PACTE MONDIAL RÉSEAU FRANCE
Siret | 488 898 511 00065

ÉDITORIAL

« Faire ce que l'on dit et dire ce que l'on fait », tel est le crédo du Pacte mondial Réseau France. En effet, en tant qu'initiative spéciale du Secrétaire général de l'ONU, nous avons un devoir d'exemplarité vis-à-vis de nos Dix principes et des 17 Objectifs de développement durable. Cette conviction autour de la cohérence des pratiques est un marqueur fort de notre Conseil d'administration, présidé par Florent Menegaux, mais également de l'équipe permanente et moi-même.

Chaque jour, nous échangeons avec des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs autour de leur démarche de développement durable et en particulier dans la réduction de leurs émissions de CO2, notamment dans le cadre de la Communication sur le Progrès ou de notre GT Transition écologique. Transition écologique et non climatique, car il est essentiel de lier les enjeux climatiques aux problématiques sociales et de droits humains afin de réaliser une transition juste.

Pour réaliser cette adaptation au changement climatique et limiter les GES, les entreprises disposent de l'outil du bilan carbone, destiné à quantifier les émissions de gaz à effet de serre pour, à terme, les réduire.

C'est pourquoi, dans un souci d'exemplarité, nous avons réalisé – l'année de nos 20 ans – notre premier bilan carbone : déplacements liés à nos événements, dépenses énergétiques, impact du numérique... Tout a été passé au crible et analysé.

Au-delà des chiffres, ce premier bilan nous a permis de déterminer, tout comme les entreprises adhérentes qui en réalisent aussi, nos axes d'amélioration afin de réduire nos émissions et contribuer à l'atteinte des ODD 7 et 13, ainsi qu'à l'Accord de Paris. La démarche de progrès est le maître-mot du Pacte mondial : ce bilan carbone est un premier exercice et nous vous présenterons, avec les prochains bilans, les progrès effectués.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Nils Pedersen
Délégué général du Pacte mondial Réseau France

POURQUOI UN BILAN CARBONE

Le projet de mesurer les émissions carbone des activités du Pacte mondial Réseau France a été motivé par plusieurs facteurs :

- la volonté du Pacte mondial de l'ONU Réseau France de s'engager face aux enjeux du dérèglement climatique ;
- une motivation partagée tant par le Conseil d'administration, l'équipe permanente, les parties prenantes et la Direction générale ;
- le souhait d'une exemplarité en tant qu'entité engageant les entreprises vers le respect des Dix principes, l'atteinte des ODD.

En ces temps de pression sur le climat et la planète, il est primordial pour le Pacte mondial Réseau France d'identifier l'impact de ses activités. La première étape est la mesure, pour à la fois que les enjeux carbone principaux de nos activités soient plus clairs et que les postes d'émissions de GES majeurs des scopes 1, 2 et 3 soient connus. Une fois ces bases posées, vient le temps de la construction d'un plan d'actions de réduction des émissions, sa mise en œuvre et la valorisation

de la transition vers un mode de fonctionnement moins émetteur auprès de toutes les parties prenantes.

Ainsi, le Pacte mondial Réseau France rejoint les entreprises qu'il accompagne dans l'action pour l'atteinte de l'ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

Le pôle programmes s'est chargé de piloter le projet, porté par Florian Burel, chargé de la transition écologique. Marine Berthe et Benoît Galetto du cabinet de conseil en transition écologique B&L Évolution ont accompagné la démarche et ont traité les données tout au long du projet. L'ensemble de l'équipe a également été sollicitée pour participer à la collecte de ces données, notamment pour mesurer toutes les émissions produites par l'événementiel et l'accompagnement aux entreprises membres, deux types d'actions qui constituent le cœur de notre activité mais aussi pour formaliser le plan d'action.

SCOPE 1, SCOPE 2, SCOPE 3 : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Lorsqu'on réalise un bilan d'émissions de GES, les scopes 1, 2 et 3 forment la nomenclature utilisée lorsqu'on parle des périmètres d'études au sein desquels sont étudiées les émissions de GES.

Le **Scope 1** inclut les émissions directes rejetées par l'organisation et ses activités : bâtiments de production, bureaux, toute installation et flotte de véhicules dont l'organisation est propriétaire.

Le **Scope 2** inclut les émissions liées aux consommations en énergie des bâtiments du scope 1, ce sont les « émissions indirectes associées à l'énergie » qui proviennent alors du producteur et distributeur de la chaleur, vapeur ou électricité.

Le **Scope 3** inclut toutes les autres émissions indirectes en amont et en aval de la chaîne de valeur de l'organisation. Elles représentent souvent la majeure partie des émissions du bilan, mais ce sont aussi celles sur lesquelles les leviers d'action sont les plus faciles à implémenter. On peut penser aux émissions des fournisseurs, liées aux transports, liées au cycle de vie des produits vendus... Le Scope 3 va évoluer selon l'entreprise et son activité.

PÉRIMÈTRE DE L'ANALYSE

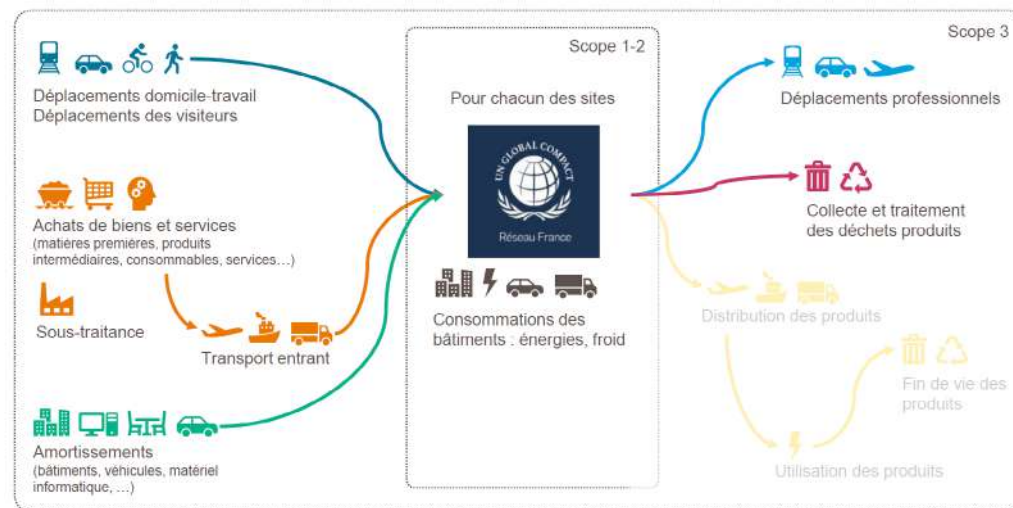
L'étude porte sur la mise en œuvre de l'ensemble des activités directes et induites par chacun des sites du Pacte mondial Réseau France, sur une année complète d'activité, l'ensemble des scopes 1, 2 et 3 sont donc comptabilisés. Le secteur d'activité du Pacte mondial Réseau France ne proposant pas de création de produits à proprement parler, le pan distribution/utilisation/fin de vie des produits du scope 3 est absent de ce bilan.

Scopes 1 et 2

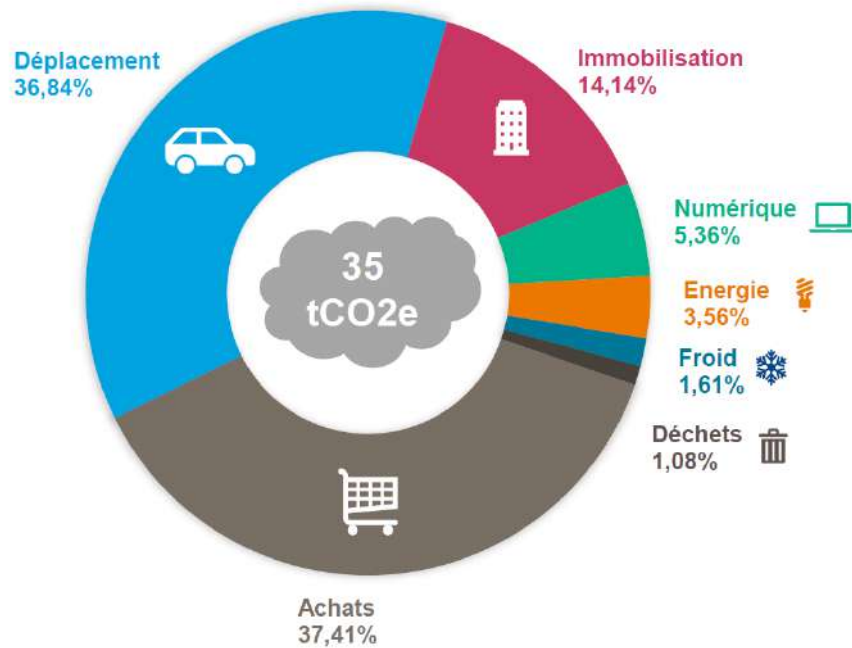
- Consommations des bâtiments : énergies, froid
- Gaz de procédés
- Changement d'usage des sols

Scope 3

- Déplacements domicile-travail
- Déplacements des visiteurs
- Déplacements professionnels
- Achats de biens et services, numérique (matières premières, produits intermédiaires, consommables, services...)
- Immobilisations et amortissements
- Collecte et traitement des déchets produits



RÉSULTATS DU BILAN CARBONE



35 TONNES ÉQUIVALENT CO₂

SCOPE 1-2 | 6%

SCOPE 3 | 94%

Le total des émissions de gaz à effet de serre (GES) émises par les activités du Pacte mondial Réseau France en 2022 sur les périmètres Scope 1 / Scope 2 / Scope 3 (taux d'incertitude de 20%) s'élève à **35 tonnes de CO₂** :

- Scope 1-2 : 2,1 t soit 6% des émissions,
- Scope 3 : 32,9 t soit 94% des émissions.

Les déplacements, avec 12,95 tonnes de CO₂, représentent le premier poste d'émission de GES, ex-aequo avec les achats qui représentent également 12,95 tonnes de CO₂. Ces deux postes comptent chacun pour 37% du total.

Les précisions intra-postes notables ci-dessous traduisent le visage de l'activité du Pacte mondial Réseau France :

- Déplacements professionnels : 9,7 t,
- Déplacements professionnels en avion : 9,3 t,
- Déplacements professionnels en avion en lien avec le siège : 5,5 t,
- Déplacements quotidiens de l'équipe : 0,5 t,
- Achats pour les supports de communication : 5,9 t,
- Achats liés aux événements, restauration, hébergement, etc. : 5,6 t.

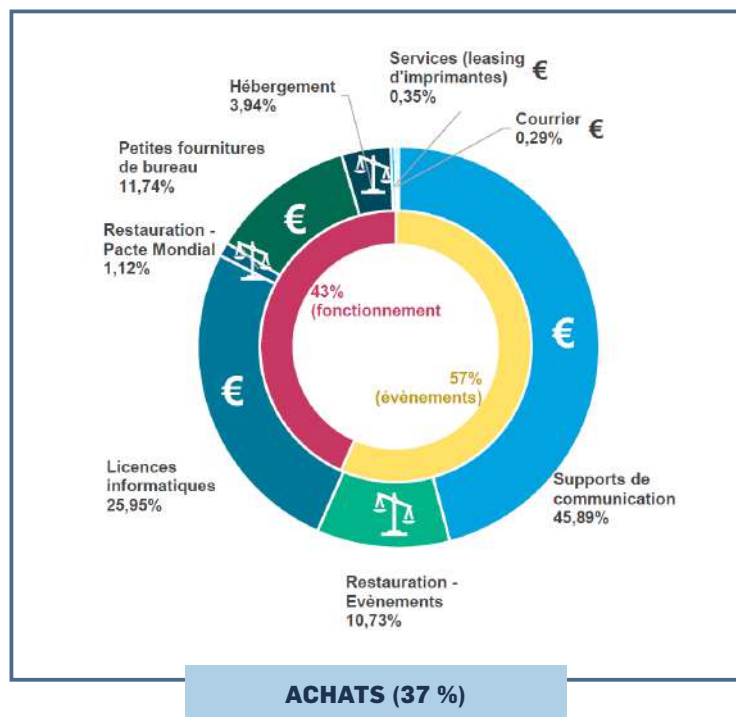
Les immobilisations, avec 5,25 tonnes de CO₂ soit 15% du total, sont le troisième poste :

- la majeure partie de ce poste est constituée de l'estimation de l'impact de la construction des locaux du coworking qu'occupe le Pacte mondial Réseau France : 4 t ;
- le reste concerne toutes les immobilisations opérationnelles : 1,1 t.

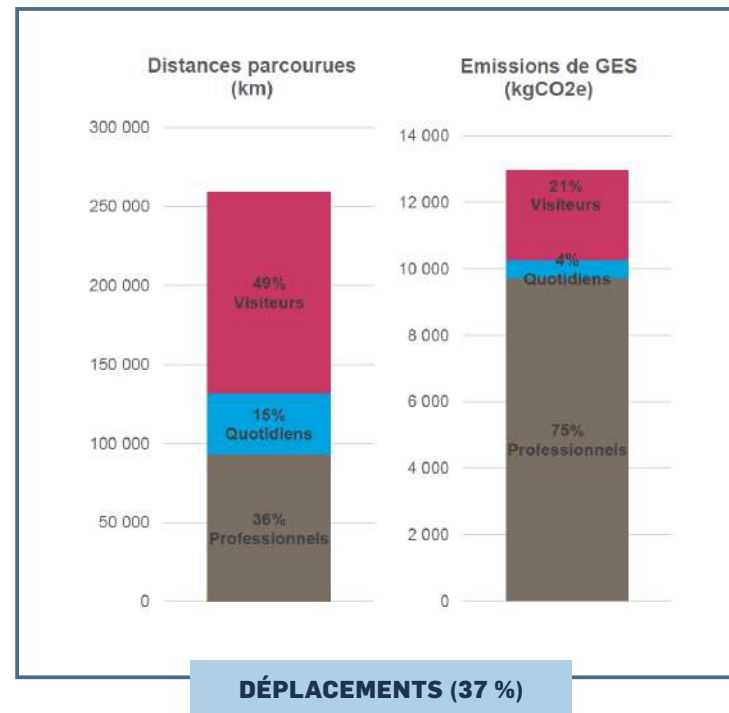
Le numérique (6%), la consommation d'énergie (4%), la production de froid (2%) et les déchets (1%) constituent les autres postes du bilan.

DÉTAILS NOTABLES

À la suite de l'agrégation des résultats au premier semestre 2023, différentes pistes d'actions sont envisagées. Le prisme d'analyse inclut deux composantes : quels sont les postes les plus émetteurs, et sur quels postes peut-on agir facilement compte tenu de nos capacités et de la réalité de notre métier, et de notre secteur d'activité. Ainsi, les deux postes les plus émetteurs en 2022 étaient les achats et les déplacements professionnels.



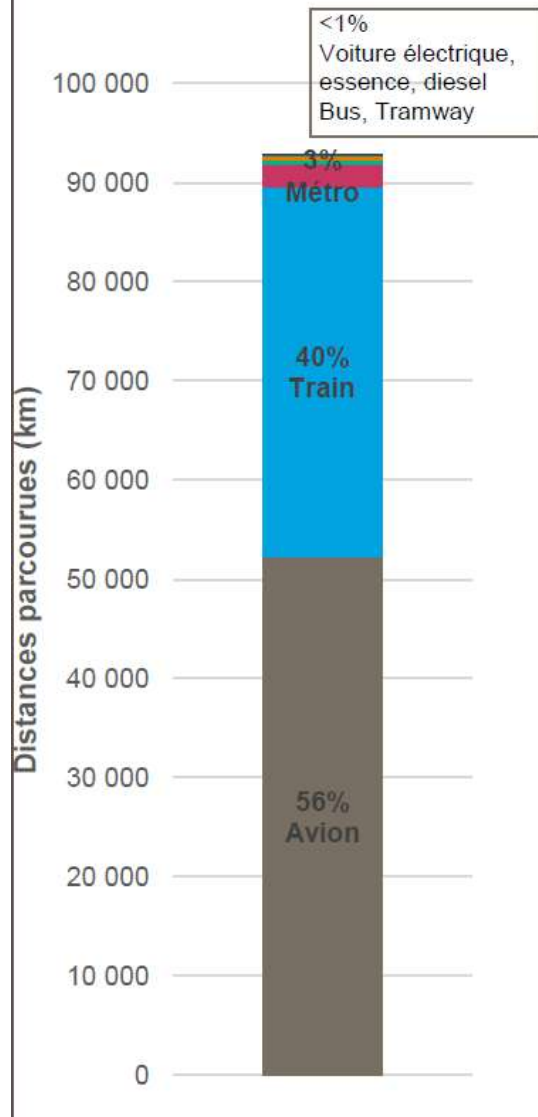
Les achats forment le premier poste ex-aequo de ce bilan carbone. En termes de valeur monétaire, 48 500€ ont été dépensés en achats et inclus dans le bilan, auxquels s'ajoutent les repas lors de déplacements et d'événements, le nombre de nuitées, etc. Au sein de ce poste, les achats pour supports de communication sont la première catégorie d'émissions de GES (46%) : ils comprennent les kakémonos, affiches, goodies, publications, etc. Il est à noter cependant qu'une grande partie des émissions carbone du poste ont été estimées à partir de montants dépensés. Une précision supplémentaire sera apportée lors des prochains bilans en augmentant la part de données physiques, ce qui peut faire varier l'empreinte finale.



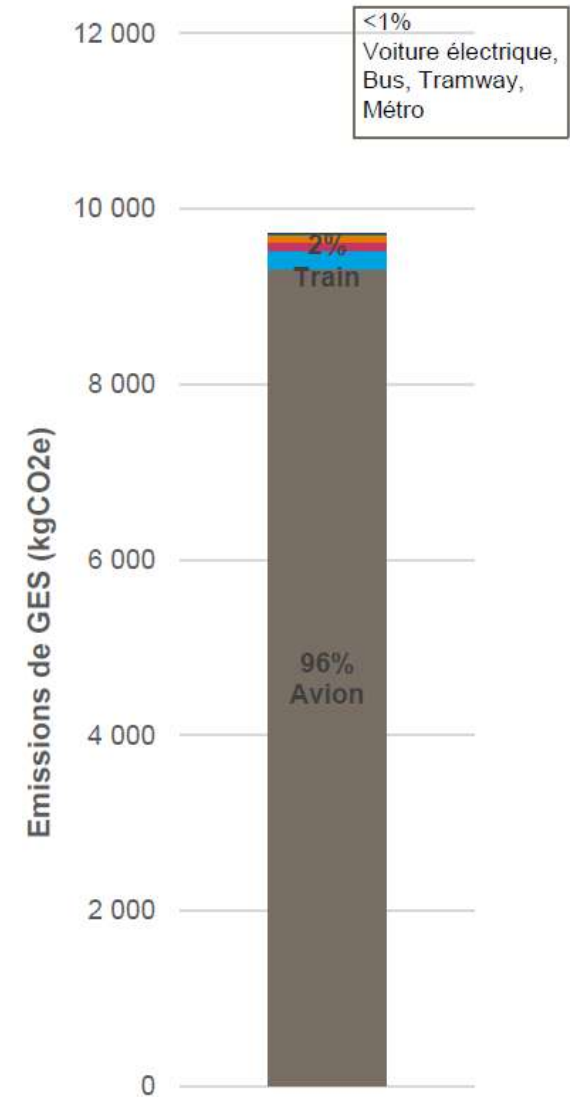
Les déplacements forment le premier poste ex-aequo du bilan carbone 2022 du Pacte mondial Réseau France. Au sein de ce poste, les déplacements professionnels (dont les invitations des collègues des autres réseaux locaux du Pacte mondial) sont la première catégorie d'émissions de GES avec 75%, pour 36% des kilomètres parcourus.

Ces 36% représentent 93 000 kilomètres, dont 52 000 sont effectués en avion et responsables de 96% des émissions de la catégorie d'émissions. Les destinations sont principalement les États-Unis (45%), le Moyen-Orient (21%), le sud de la France (20%), l'Europe du Nord (8%) et l'Afrique du Nord (7%).

Distances parcourues par type de transport



Emissions de GES par type de transport



LEVIERS D'AMÉLIORATION

Fort des enseignements de ce premier bilan carbone, le Pacte mondial Réseau France dessine les contours de sa stratégie climat. Les deux postes majeurs d'émissions des achats et des déplacements étudiés ci-dessus orientent nos leviers qui seront le plus efficaces.

Concernant les déplacements, notre activité propre nous en impose beaucoup, qu'ils soient de notre fait ou de celui de nos membres : quand nous allons à leur rencontre dans le cadre des cercles régionaux, des rendez-vous en région, ou en ce qui concerne le lien avec les nombreux autres réseaux locaux du Pacte mondial et bien sûr, son siège à New York. L'essence de notre organisation est l'animation d'une communauté, mais aussi des relations régulières et soutenues entre réseaux

locaux et les équipes du siège. Ainsi, si la face immergée de notre activité est la France, l'international représente une part importante de la réalité opérationnelle du Réseau France, premier réseau francophone. Ce type de déplacement, avec la croissance soutenue que suit le réseau français et plus globalement le Pacte mondial depuis quelques années entrainera mécaniquement une augmentation des GES. Agir seulement sur ce levier en intégrant une réflexion de réduction pure n'apparaît pas pertinente. Cela peut paraître contradictoire compte tenu des efforts de réduction d'émissions que nous évoquons dans notre travail d'accompagnement à nos entreprises membres, mais plus nous toucherons d'entreprises, plus notre impact sera décuplé.

Poste d'émissions	Action	Horizon	Impact	Difficulté de mise en œuvre
Fonctionnement	• Formaliser une charte des achats responsables	Court terme		
	• Réduire l'impact du numérique	Moyen terme		
Déplacements	• Renforcer notre politique interne des déplacements professionnels	Court terme		
	• Réduire l'impact de la communication	Court terme		
Événements	• Améliorer la précision et augmenter la fréquence du bilan carbone	Moyen terme		
	• Elaborer une charte des événements (sensibilisation et bonnes pratiques)	Court terme		
	• Renforcer l'influence auprès des adhérents pour réduire leur empreinte environnementale	Moyen terme		

Il faut donc réfléchir qualitativement : tout en intégrant l'augmentation d'activité qui nous attend, augmenter la part du train pour le périmètre national, toujours améliorer les efforts de mesure des déplacements de nos membres et optimiser nos déplacements professionnels sont tout autant d'éléments qui constituent une porte d'entrée intéressante pour nous améliorer.

Fonctionnement

- Renforcement de notre charte RSE avec la mise en place de critères carbone pour nos achats responsables ;
- Actions de réduction de l'impact de nos usages numériques, qu'ils soient liés directement à de l'immatériel (réduction du stockage numérique) ou à du matériel (prolongation de la durée de vie de nos équipements informatiques) ;
- Améliorer la précision et augmenter la fréquence du bilan carbone.

Ces actions ont un impact faible à modéré et sont faciles à mettre en œuvre.

Événements

- En lien avec les actions sur le déplacement, sonder les participants sur leur mode de transport et les inciter à privilégier le train ;
- Assurer les hébergements par des hôtels titulaires d'un label éco-responsable ;
- Assurer toute restauration par des produits locaux, de saison avec une composition de plat à dominante végétarienne en évitant le bœuf et les poissons menacés ;
- Assurer la collecte et le recyclage des déchets liés aux événements ;
- Estimer l'impact carbone de l'événement en amont ;
- Formaliser les critères environnementaux liés à la communication.

Ces actions ont un impact faible à modéré et sont relativement faciles à mettre en œuvre.

Sur les achats, la même logique d'optimisation est envisagée : la mise en œuvre de notre charte RSE et le renforcement d'une comptabilité carbone qui impose un nouveau mode de suivi des dépenses. Nous intégrons également un levier d'action sur l'influence que nous avons du fait de notre activité et qui a un impact sur les réductions d'émissions des entreprises membres de notre réseau.

Déplacements

- Formalisation et systématisation de l'utilisation d'un outil pour calculer l'empreinte carbone de nos déplacements ;
- Intégrer des critères carbone dans le choix du mode de transport ;
- Prévoir des indicateurs de sensibilisation pour tout impact des déplacements des membres et des déplacements professionnels.

Ces actions ont un impact modéré à fort et sont faciles à mettre en œuvre.

Influence

Le but est de renforcer l'influence auprès des adhérents pour réduire leur empreinte environnementale et capter les évolutions de ces réductions : si tous nos adhérents réduisaient leurs émissions, ne serait-ce que de quelques points, l'impact serait beaucoup plus important que nos propres réductions, ce grâce à l'effet d'échelle.

- Collecter l'empreinte carbone des adhérents d'année en année et mesurer les réductions : la CoP du Pacte mondial nous sera bénéfique pour cet exercice ;
- Augmenter le taux d'entreprises membres réalisant un bilan carbone ;
- Mesurer la baisse des empreintes.

ACTIONS DE COMPENSATION



À la suite de l'étape d'actions de réduction d'émissions, il restera nécessairement des émissions incompressibles, dues à l'augmentation de notre activité et l'aspect international du Pacte mondial. Nous incluons donc dans notre stratégie climat une composante de compensation carbone. Cette compensation, nous la voulons concrète. Nous avons ainsi sélectionné l'entreprise prestataire en compensation carbone La Belle Forêt, qui propose aux entreprises des crédits carbone vérifiés, certifiés, locaux car concernant des forêts exclusivement françaises, tout en incluant une dimension biodiversité.

Les actions de compensation privilégiées seront des actions de préservation de puits de carbone existants : faire en sorte que les propriétaires de forêt partenaires réduisent les coupes de leurs parcelles pour conserver au maximum la capacité de captage de carbone des arbres déjà développés. Cette préservation sera privilégiée face à la création de puits de carbone à chaque fois que cela sera possible : en effet, la conservation de puits de carbone est bien plus efficace que leur création, la deuxième méthode ne doit pas se faire au détriment de la première.

Les forêts reçoivent également un score selon les actions en faveur de la biodiversité que son gestionnaire met en place : intégrer ce critère dans notre projet de financement de compensation carbone permettra soit de récompenser les gestions exemplaires, soit d'inciter à la progression. Dans tous les cas, ce critère biodiversité permet de relier action climat et préservation de la biodiversité et surtout de pouvoir travailler sur des forêts de tout le territoire.

LA COMPENSATION CARBONE



ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER

Apparue il y a près de 30 ans, la compensation volontaire repose sur le principe qu'une tonne de gaz à effet de serre a le même effet sur le changement climatique quel que soit l'endroit où elle est produite. Il peut donc être plus efficace d'aider des pays ou des projets à travers le monde à absorber ces gaz ou à réduire leurs propres émissions, que de diminuer les siennes.

La compensation a périodiquement été présentée comme un outil miracle pour la lutte contre le changement climatique et l'aide au développement ou, au contraire, décriée comme une manière facile de ne pas avoir à faire trop d'efforts soi-même, en s'achetant à bas prix une bonne conscience climatique.

Aujourd'hui, la compensation carbone volontaire pourrait connaître un nouvel essor. D'une part avec la création du label bas carbone qui permet de distinguer les projets fiables en France et ainsi de faire de la compensation sur le territoire national. D'autre part, de plus en plus d'entreprises (voyagistes, compagnies aériennes, banques, assureurs...) prennent des engagements, qu'il s'agisse de soutenir des projets à l'international ou en France.

Avant toute action de compensation, l'ADEME recommande bien entendu d'éviter et réduire ses émissions, selon le principe de séquençage « éviter-réduire-compenser »

Source : ADEME

LES DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

DROITS DE L'HOMME

- 1 Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme
- 2 Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme



NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

- 3 Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- 4 Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- 5 Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- 6 Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi



ENVIRONNEMENT

- 7 Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
- 8 Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- 9 Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- 10 Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin